

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

Avis Public

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 400-21

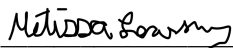
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du Code municipal du Québec:

- Le conseil municipal a adopté le 18 janvier 2022 le Règlement numéro 400-21 relatif au traitement des élus municipaux;
- Ce règlement a été adopté conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux ;
 - Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
 - Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante :

<https://municipalite.sainte-paule.qc.ca>

- Le règlement numéro 400-21 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Sainte-Paule, le 25 janvier 2022



Mélissa Levasseur

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée Mélissa Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Paule, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 25 janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 25 janvier 2022.

Mélissa Levasseur

Directrice générale/secrétaire-trésorière